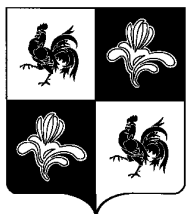


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



31 octobre 2013

SESSION ORDINAIRE 2013-2014

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2014**

Index

Projet de règlement	2
Tableau annexe au règlement.....	4

PROJET DE REGLEMENT**contenant le budget des voies et moyens
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2014**

Article 1^{er}

Le présent règlement règle une matière visée aux articles 136, 163 et 166 paragraphe 3 de la Constitution.

Article 2

Pour l'année budgétaire 2014, les recettes de la Commission communautaire française sont évaluées à :

	en milliers d'EUR
pour les recettes courantes	14.298,00
pour les recettes en capital	0,00
soit ensemble	14.298,00

conformément au tableau ci-annexé.

Article 3

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Article 4

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget réglementaire et par le budget décréteil. La comptabilisation des intérêts sera effectuée exclusivement sur la trésorerie relevant du budget décréteil. Les intérêts débiteurs résultant d'un solde négatif de la trésorerie réglementaire seront supportés, à titre gratuit, par la trésorerie décrétille.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Bruxelles, le 31 octobre 2013

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget,

Christos DOULKERIDIS

TABLEAU ANNEXE AU REGLEMENT

(en milliers d'EUR)

Articles	Désignation des produits	Initial 2013	Initial 2014
	TITRE I – RECETTES COURANTES		
06.01	Recettes diverses	160,00	160,00
06.06	Recettes du service de prêt de matériel	60,00	50,00
29.01	Intérêts financiers	0,00	0,00
49.21	Dotation de la Communauté française (art. 82, § 2 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises)	10.101,00	10.101,00
49.31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.909,00	3.987,00
89.17	Remboursement Dotation SGS Bâtiments	0,00	0,00
	Total des recettes courantes	14.230,00	14.298,00
	TITRE II – RECETTES DE CAPITAL		
	P.M.	0,00	0,00
	Total des recettes	14.230,00	14.298,00